



# SPECIAL CHALLENGE CREDIT COOPERATIF

N° 113 - Octobre 2007

## É D I T O



**GROUPE  
CREDIT COOPERATIF**  
comme son nom l'indique

### **Participez au Challenge Club Crédit Coopératif - FFCK**

*Depuis plus de 10 ans, le Crédit Coopératif et la FFCK sont partenaires pour aider les clubs à améliorer la qualité de leurs locaux et l'accès à l'eau (hangar à bateaux, club house, salle de réunion, vestiaires, sanitaires, zones d'accès à l'eau, pontons d'embarquement etc.....).*

*En 2007, une nouvelle convention a été signée. Cette convention est désormais accessible aux comités régionaux et départementaux de la fédération.*

*Le présent document a pour objectif de rendre plus accessible ce challenge coopératif et de faciliter les candidatures.*

*Les dossiers de candidatures faisant ressortir la mise en œuvre de la politique de la fédération (accès pour tous aux clubs et aux espaces de pratique, intégration du principe de développement durable par l'utilisation d'énergies renouvelables, locaux HQE etc....) seront étudiés prioritairement.*

*Nous encourageons vivement tous les dirigeants, responsables de clubs, cadres techniques et pratiquants à prendre connaissance de ces possibilités d'aides financières dont la dotation s'élèvera en 2008 à 20 000 €*

*Un Grand Merci à vous tous pour votre engagement en faveur d'un développement durable de nos activités.*

Christian HUNAUT  
Président



**CHALLENGE STRUCTURES FFCK / CREDIT COOPERATIF  
REGLEMENT 2007**

**PREAMBULE**

Dans l'objectif d'encourager les clubs **en priorité** et les comités régionaux et départementaux de la ffck à améliorer les conditions d'accueil des adhérents et de développer la vie associative dans l'esprit de la démarche qualité proposée par le Carnet de Bord et le Label Club, la Fédération Française de Canoë-Kayak et le Crédit Coopératif mettent en place un challenge doté de prix attribués sous forme de bourses aux meilleurs projets d'aménagement, d'équipement de leurs locaux et / ou des accès à l'eau immédiats à l'exclusion des matériels fongibles tels que meubles de bureau, informatique etc...

**Ces projets devront favoriser le développement durable et l'accessibilité pour tous, dans l'esprit de la convention signée entre le Crédit Coopératif et la FFCK.**

**ARTICLE 1 :**

**Les dossiers peuvent être présentés soit par un club affilié à la FFCK en priorité soit par un CRCK ou un CDCK.**

**ARTICLE 2 :**

Pour participer au challenge, les structures éligibles doivent demander un dossier auprès de la commission Patrimoine Nautique de la Fédération. Celui-ci devra être complété et déposé au siège fédéral, avant le 31 décembre de l'année 2007 avec **pour les clubs l'avis du CDCK et ou du CRCK concerné, pour les CDCK l'avis du CRCK concerné, pour les CRCK l'avis de la fédération.**

**ARTICLE 3 :**

Suivant les termes de la convention de partenariat 2007/2010, Le challenge FFCK/Crédit Coopératif est doté **en 2007 de la somme de 18 000 euros TTC.**

Pour l'année 2007, les membres du jury définiront le nombre et le montant des prix à attribuer en fonction du nombre et de la qualité des différents dossiers candidats.

Ces sommes seront versées sur un compte ouvert par les structures primées dans une agence du Crédit Coopératif.

Les lauréats bénéficieront de la possibilité d'obtenir un prêt à taux privilégié auprès de l'une des agences du Crédit Coopératif.

**ARTICLE 4 :**

Les prix seront versés lors d'une manifestation officielle organisée par chaque structure primée, réunissant les représentants de la mairie, de l'agence du Crédit Coopératif, de la Jeunesse et des Sports\*, de la FFCK (**CRCK et ou CDCK concernés**) avant le 31 décembre de l'année 2008.

**Les travaux devront être engagés au 31 décembre 2008 et faire l'objet d'un suivi technique de la part du CRCK concerné.**

**ARTICLE 5 :**

Le jury se réunira au début de l'année 2008 avant l'AG 2007, il comprendra : un représentant du Crédit Coopératif, un membre du Conseil Fédéral Président du Jury, un président de comité régional **et un président de comité départemental ou leurs représentants**, un conseiller technique régional coordonnateur, un membre de la direction technique fédérale.

**ARTICLE 6 :**

Les résultats du Challenge FFCK/Crédit Coopératif 2007 seront annoncés à l'Assemblée Générale.

\* représentant du service déconcentré du Ministère des Sports

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT, ENTRE LA FFCK ET LE CREDIT COOPERATIF POUR LES ANNÉES 2007 À 2010 INCLUSES.

Comme les années précédentes, les partenaires se sont engagés à encourager et à aider les clubs et les CRCK ou CDCK à mettre en œuvre des projets d'aménagement ou d'équipement de locaux ou d'accès à l'eau pour améliorer les conditions d'accueil des adhérents :

- dans l'esprit de la démarche qualité proposée par le carnet de bord et le label club.

### A partir de 2007

- en prenant en compte le développement durable et l'accessibilité pour tous aux espaces de pratique.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

En priorité les clubs affiliés à la FFCK et depuis 2006 les comités régionaux et départementaux de canoë kayak.

### COMMENT PARTICIPER AU CHALLENGE ?

- Avoir un projet d'aménagement ou d'équipement du club éligible au challenge (accueil, vestiaires, hangar à bateaux, aménagement intérieur, accès à l'eau, ponton etc., à l'exclusion de tout matériel fongible, meubles, équipement informatique etc.).
- Se procurer le dossier spécifique au challenge pour concourir,
- Elaborer un dossier technique succinct du projet,
- Remplir la fiche synthétique du dossier,
- Recueillir des avis sur le projet : pour les clubs l'avis du CDCK et ou du CRCK concerné, pour les CDCK l'avis du CRCK concerné, pour les CRCK l'avis de la fédération.
- Renvoyer, dans le courant de l'année civile concernée, le dossier complet de participation au challenge à la fédération comprenant :
  - o la fiche synthétique remplie,
  - o le dossier technique du projet,
  - o l'avis du comité concerné

### QUEL EST LE MONTANT DES PRIX ?

Ce concours est doté chaque année par le Crédit Coopératif :

- pour l'année 2007 la dotation sera de 18 000 €,
- **A partir de 2008 la dotation sera de 20 000 € chaque année jusqu'en 2010.**

### COMMENT SONT ATTRIBUES LES PRIX ?

**Par un jury composé :**

- d'un représentant du Crédit Coopératif,
- d'un membre du conseil fédéral président du jury,
- d'un président de CRCK,
- **d'un président de CDCK à partir de 2007,**
- d'un conseiller technique régional ,
- d'un membre de la direction technique nationale.

### COMMENT SONT REMIS LES PRIX ?

- Lors d'une manifestation officielle organisée par la structure primée,
- Les travaux devront être engagés avant la fin de l'année civile du Jury.

**A partir de 2007.**

La réalisation des travaux sera suivie par le CRCK concerné.

Les dossiers spécifiques au challenge peuvent être téléchargés sur le site de la FFCK, rubrique se renseigner – savoir - patrimoine nautique – équipement ou demandés au siège de la FFCK.



## RESULTATS CHALLENGE CLUB CREDIT COOPERATIF / FFCK 2006

Le jury du Challenge CREDIT COOPERATIF / FFCK s'est réuni le jeudi 6 mars 2007 au siège de la Fédération.

Les lauréats suivants ont été désignés pour l'année 2006 :

✓ **1<sup>er</sup> lauréat pour un prix de 6 000 €:**

CLUB CANOE KAYAK SEDANNAIS – 08350 DONCHERY – Ardennes ; Champagne Ardenne : Ponton avec accès « handicapés ».

✓ **2<sup>ème</sup> lauréat pour un prix de 4 000 €:**

SAGC CK – 33610 CESTAS – Gironde ; Aquitaine : Equipements complémentaires aux aménagements réalisés par la municipalité.

✓ **3<sup>ème</sup> lauréat pour un prix de 3 500 €:**

CRCK Bourgogne – 21000 DIJON – Côtes d'Or ; Bourgogne : Amélioration des locaux du comité régional.

✓ **4<sup>ème</sup> lauréat pour un prix de 2 500 €:**

CENTRE DES SPORTS NAUTIQUES D'ASFELD– 08190 ASFELD – Ardennes ; Champagne Ardenne : 4 rampes d'accès à la rivière.

✓ **5<sup>ème</sup> lauréat pour un prix de 2 000 €:**

ARGENTAT BEAULIEU CANOE KAYAK – 19400 ARGENTAT – Corrèze ; Limousin : Aménagement Club House.

**RAPPEL :**

Le Challenge Club Crédit Coopératif / FFCK, créé en 1997 récompense la qualité des projets d'aménagements des clubs affiliés à la FFCK. Ce challenge, a été primé par le CREDIT COOPERATIF à hauteur de 18 000 € pour cette année.